



## Erreur de nom dans l avis de contravention

-----  
Par Francoise

Mon fils a eu une amende de 135 ? motif : circulation à une heure interdite. Il y a une erreur dans le nom de famille. L'agent verbalisateur s'est trompé en notant son nom d une voyelle . Tout le reste est bon (prénom et adresse). Comme il y a une erreur dans l'orthographe du nom de famille ai-je la possibilité que cette contravention soit sans suite ? Merci pour votre réponse

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Il ne s'agit que de ce qu'on nomme "erreur de plume", sans conséquence...

-----  
Par osram

Cette "erreur" n'annule pas l'infraction..qui elle est bien réelle.